

N°2024-08

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mercredi 10 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre, le mercredi dix avril, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la Vice-présidence de Madame CATALA Marie-Claude,

Nombre de membres : 16

date de convocation : 04/04/2024

En exercice : 16

Présents : 13

Pouvoirs : 1

Présents votants :

Mesdames Marie Claude CATALA, Sylvie THOMASSON, Monique MORIAUD, Agnès DESSAINTJEAN, Sylvie COILLARD, Marie-anne TERNAUX, Nicole CIMETIERE, Marie Thérèse DESBONNE, Bernadette GUERRIER, Madeleine MINOT, Christiane DUCLOS
Messieurs Maxime COLLIER et René TRIPOZ

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pascal FLAUDER > pouvoir à Marie Claude CATALA

Absents : Jean-Paul GASQUET, Laura MARGAND

Présidente de séance : Marie-Claude CATALA

Secrétaire de séance : Sylvie THOMASSON

Approbation du compte administratif du CCAS – Exercice 2023

Madame Sylvie THOMASSON présente aux membres du Conseil d'Administration du CCAS le compte administratif du budget 2023,

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 069-200083616-20240410-2024_08_CCAS-BF



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif 2023.
- **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **DE VOTER** et **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

FONCTIONNEMENT	
RECETTES 2023	26 842.48€
DEPENSES 2023	23 121.62€
BENEFICE 2023	+ 3 720.86€
EXCEDENT GLOBAL 2022	+ 4 207.69€
RESULTAT 2023	+ 7 928.55€

- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au **Service de Gestion Comptable de Villefranche-sur-Saône**,
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à **M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône**,
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de **Porte des Pierres Dorées**,

VOTE : à l'Unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Vice-présidente,
Marie-Claude CATALA

La secrétaire de séance
Sylvie THOMASSON

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le président,
- est le bilan financier du C.C.A.S. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte une seule section bien distincte :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte administratif 2023 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement	26 842.48 €
Dépenses de fonctionnement	- 23 121.62 €
Résultats de l'année 2023	+ 3 720.86 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services du C.C.A.S. notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux différentes actions proposées par le CCAS, l'achat de nappes, de brumisateurs et de frais de réception payées par le CCAS.

En 2023 les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 14 790.30€. On n'observe pas d'écart par rapport à nos prévisions de 14 700€.

- **2) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les subventions versées aux associations et les aides octroyées aux administrés. Ces charges s'élèvent à 8 331.32€.

En 2023, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 7 825.32€ à :

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 069-200083616-20240410-2024_08_CCAS-BF

Nom de l'organisme - Association	2023
ADMR de Theizé	2 600,00 €
ADMR de Pommiers	2 975,32 €
Association Les Bras ouverts	300,00 €
Les restaurants du Cœur	600,00 €
Entraide Tararienne	250,00 €
ADAPEI	250,00 €
Prévention routière	100,00 €
CAPE	100,00 €
UDAF 69	650,00 €

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation 2023/2022
011	Charges à caractère général	15 994.71€	14 790.30€	-7.53%
65	Autres charges de gestion courante	6667.28€	8 331.32€	+24.96%
67	Charges exceptionnelles	1 300.00€	0€	
Total des dépenses		23 961.99€	23 121.62€	-3.50%

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits des services
- La subvention municipale
- Dons

1) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- Des ventes de concessions dans le cimetière (1/3 CCAS et 2/3 COMMUNE) : 3 309.98€
- De la recette du spectacle de la Soirée du rire et participation formation BABY-SITTING : 6 801€

2) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La subvention municipale, ressource importante qui a évolué de la manière suivante : 10 000€ en 2022 et 15 000€ en 2023.

3) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 1 731.50€ qui correspondent à des dons.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation entre 2022 et 2023
R002	Excédent de fonctionnement reporté	8 138.08€	4 207.69€	-48.30%
70	Produits des services	7 901.60€	10 110.98€	+27.96%
74	Dotations et participations	10 000.00€	15 000.00€	+50.00%
77	Produits exceptionnels	2 130.00€	1 731.50€	-18.71%

2. La section d'investissement

Pas concernée